



ARRETE N° 2026-335

Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2014-45 du 30 janvier 2014 fixant les taux des avancements de grade ;

Vu l'arrêté n° 2021-510 du 29 mars 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations à l'avancement de grade seront prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe :

Agent	Grade actuel Entrée dans le cadre d'emplois Entrée dans le grade Echelon	Grade proposé	Promouvable à partir du
LAVEINE Stéphane	Adjoint territorial du patrimoine 01/09/2018 01/09/2018 7 ^{ème} échelon depuis le 01/11/2025	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	01/09/2026

	Promouvables	Promus
Nombre de femmes	0	0
Nombre d'hommes	1	1
Total	1	1

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

Agent	Grade actuel Entrée dans le cadre d'emplois Entrée dans le grade Echelon	Grade proposé	Promouvable à partir du
FERRAROLI Sophie	Adjoint technique 01/03/2018 01/03/2018 8 ^{ème} échelon depuis le 28/05/2024	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/06/2026

	Promouvables	Promus
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	0	0
Total	1	1

RESSOURCES HUMAINES

PORTANT TABLEAU
ANNUEL D'AVANCEMENT
DE GRADE

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

Agent	Grade actuel Entrée dans le cadre d'emplois Entrée dans le grade Echelon	Grade proposé	Promovable à partir du
GUILLOT Julie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 01/01/2019 01/10/2019 10 ^{ème} échelon depuis le 11/04/2026	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	01/06/2026

	Promouvables	Promus
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	0	0
Total	1	1

Avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe :

Agent	Grade actuel Entrée dans le cadre d'emplois Entrée dans le grade Echelon	Grade proposé	Promovable à partir du
BERNARD Charlotte	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe 04/10/2011 01/10/2019 9 ^{ème} échelon depuis le 07/05/2026	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	01/06/2026

	Promouvables	Promus
Nombre de femmes	2	1
Nombre d'hommes	0	0
Total	2	1

Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

Agent	Grade actuel Entrée dans le cadre d'emplois Entrée dans le grade Echelon	Grade proposé	Promovable à partir du
1. NAULIN Amandine	Adjoint administratif 01/06/2018 01/06/2018 7 ^{ème} échelon depuis le 01/06/2024	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/06/2026
2. PICCA Marine	Adjoint administratif 01/10/2018 01/10/2018 7 ^{ème} échelon depuis le 16/07/2025	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2026
3. ROBERT Sandrine	Adjoint administratif 01/11/2018 01/11/2018 7 ^{ème} échelon depuis le 28/08/2023	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/11/2026

	Promouvables	Promus
Nombre de femmes	3	3
Nombre d'hommes	1	0
Total	4	3

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse, qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L 522-26 du Code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Apt, le 22/05/2026

Le Président,

Gilles RIPERT



